

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2021

Le 11 mars 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : Stéphane ALLIER, Philippe COSTE, Joële DUMAS, Michel ESTEBAN, Antoine GILS, Jacky JUPILLE, Denis LAPEYRE, Sylviane MERICKSKAY, Lorna MERCIER, Robert PERRUTEL, Suzanne RICHELME-DAVID, Claudine SALASCA, Françoise SOULIÉ, Léone VILA.

Absent : néant

Madame Joële DUMAS a été nommée secrétaire.

Monsieur Pierre BARTHAS, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, à la demande de Madame le Maire le Conseil Municipal vote à l'unanimité que ce Conseil Municipal se tienne à huis clos.

Une minute de silence est observée en début de séance, en la mémoire de Monsieur SARRATO Georges ancien conseiller municipal, décédé le 30 janvier dernier.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 4 février 2021 est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 33 avenue Pasteur appartenant aux conjoints GALIBERT.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

CONVENTIONS DIVERSES MISSIONS

- Renouvellement pour 6 ans de la convention avec le pôle ADS de Carcassonne Agglo pour l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux concernant la zone inondable ou le site inscrit.
- Mission avec la société SOCOTEC pour finaliser les prescriptions de sécurité du foyer municipal.
- Mission d'huissier pour engager une procédure juridique de recouvrement.

JURÉS D'ASSISES

Tirage au sort pour les jurés d'assises ; les 3 personnes désignées sont :

- CHAUMOND Angelo
- CERVELLO Marina
- PAIN Jean-Philippe

GESTION DU PERSONNEL

- Décision à l'unanimité de titulariser l'adjoint technique Monsieur ZANCA Xavier, après son année de stagiaire.
- Le policier municipal pluri communal a demandé une mutation au service de police municipale de Carcassonne.
- Changement d'un agent technique au 1^{er} avril.

COMMISSION TRAVAUX

- Opération Bourg-Centre - Voie multimodale rue Léo Lagrange : aménagement de cette voirie depuis le croisement de la route de Laure jusqu'au croisement du chemin de Mengaud. C'est la 1^{ère} tranche d'une future liaison multimodale jusqu'à la commune de Rieux. Une deuxième tranche concerne le chemin Latéral. Un dossier de subvention a été déposé pour pouvoir réaliser la 1^{ère} tranche de travaux en 2021. L'avant-projet prévoit la réfection complète de la chaussée qui serait en sens unique pour les véhicules accolée à une voie multimodale pour vélos et piétons. Les bordures, caniveaux, passages piétons et éclairage public sont également inclus dans ce projet. Monsieur COSTE reste dubitatif sur la cohérence de ce projet global et notamment sur le principe du sens unique. D'autre part, pour répondre à la demande des riverains concernant le problème de stationnement engendré par ce projet, ceux-ci sont conviés à une réunion le samedi 20 mars pour discuter de l'avant-projet qui a été diffusé. La création d'un parking à proximité pourrait être envisagée.
- SYADEN : travaux à réaliser en 2021 : enfouissement des réseaux généraux, éclairage public (13 lampadaires) et téléphonie sur le chemin du Jeu de Mail.
Financement : électrification 178 800 € TTC reste à charge pour la commune 14 900 €
éclairage public 22 080 € TTC reste à charge pour la commune 11 040 €
télécoms 48 000 € TTC reste à charge pour la commune 8 000 €
- Des travaux sont à prévoir au niveau de la sacristie de l'Eglise.
- Toiture salle place Rambaud : plus-value à prévoir pour sécurisation supplémentaire.
- Le projet de construction d'un préau pour abriter le nouveau boulodrome est à l'étude sur le terrain communal entre le chemin du Breil et le chemin bas de Rieux. Une société propose de financer cette réalisation en exploitant en contrepartie la vente d'électricité générée par la toiture en panneaux photovoltaïques. Restera à charge pour la commune : le terrassement et la création d'une tranchée pour brancher le réseau électrique jusqu'au poste ERDF de la passerelle. Cette société propose également la possibilité d'aménager des ombrières photovoltaïques sur le futur parking du boulodrome en accordant à la commune un loyer ou une rémunération forfaitaire. Monsieur COSTE considère qu'il ne faudra pas négliger l'impact paysager de ce projet. La rue Joseph Prax sera prolongée jusqu'au chemin du Breil qui permettra l'accès à ce nouvel espace public. Un devis de travaux a été demandé au SIC. D'autres réunions seront programmées pour finaliser ce projet et en prévoir le financement au budget 2021.
Prochaine réunion de la commission travaux mercredi 17 mars.

SUBVENTION LA CALANDRETA

Un projet de loi imposerait aux Mairies une participation financière au prorata du nombre d'enfants qui fréquentent l'établissement « La Calandreta ». Cette participation serait équivalente à celle qui est habituellement allouée à l'école publique gratuite laïque.

Un responsable de l'association sollicite cette participation en 2021. Considérant que celle-ci ne serait obligatoire qu'à partir de 2022, le Conseil Municipal décide de ne pas l'attribuer cette année dans l'attente des décrets d'application.

Néanmoins, en tant qu'association loi 1901, « La Calandreta » peut déposer un dossier de demande de subvention classique comme les autres associations locales.

CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen réuni au mois de février a fait part de plusieurs demandes au Conseil Municipal par le biais du Conseiller référent, Monsieur GILS :

- photocopier un flyer en noir & blanc et le faire distribuer en même temps que le prochain bulletin municipal [avis favorable]
- déposer des flyers dans les commerces [ils seront déposés dans les commerces avec le bulletin municipal]
- installation d'une boîte à idées pour les administrés dans le hall de la mairie avec publication sur Panneau Pocket [avis favorable]
- de fleurir le village avec un budget alloué ; autorisation de répertorier les habitants qui souhaiteraient entretenir ces plantes sur leur devant de porte [avis défavorable car la commission environnement du Conseil Municipal est chargé de ces actions]
- recevoir l'ordre du jour du Conseil Municipal en même temps que les Conseillers [avis défavorable, c'est le référent qui aura cette fonction]
- analyse sur l'efficacité du Policier Municipal sur la commune et s'il est opportun suite à sa mutation [hors sujet, ne concerne pas le Conseil Citoyen]
- réflexion sur l'amélioration de la réduction de la vitesse à l'entrée ouest de la commune [hors sujet, ne concerne pas le Conseil Citoyen]
- de recevoir les documents du projet du boulo-drome [avis défavorable, les documents d'études ne sont pas suffisamment avancés pour pouvoir être communiqués]
- délivrance d'une autorisation du Maire pour se réunir dans une salle communale au-delà de l'horaire du couvre-feu [avis défavorable au regard du contexte sanitaire]

La séance est levée à 21h00.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 8 AVRIL 2021 à 18h30